

Plan Vert Bleu Blanc de la Ville de Québec

Mémoire présenté dans le cadre de la consultation
publique du 16 juin 2009



par le Groupe d'Accès à la Montmorency

(GAM)

Mai 2009

Le Groupe d'Accès à la Montmorency

3667, rue Pélissier

Québec, QC

G1X 3W9

Téléphone : 418-659-7607

<http://www.uquebec.ca/gam/>

Le conseil d'administration :

Madame Nathalie Samson, présidente

Monsieur Jean Bernier, vice-président

Madame Geneviève Trépanier, secrétaire

Madame Odile Carrier-Bilodeau, trésorière

Monsieur Michel Paré, administrateur

Rédaction : Pierre Boulay
Jean Bernier

Révision : Nathalie Samson
Odile Carrier-Bilodeau

Photo de la page couverture : Ghislaine St-André

Mai 2009

Introduction

En septembre 2004, le Groupe d'Accès à la rivière Montmorency (GAM) soumettait à la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) un mémoire invitant la communauté à développer un plan VERT ET BLEU sur le territoire métropolitain. Aujourd'hui, l'initiative de la Ville de Québec de développer un plan VERT BLEU BLANC rejoint les préoccupations du GAM et nous félicitons la Ville de Québec de cette démarche créative.

1. Présentation du GAM et de son mandat

À la fin des années quatre-vingt-dix, M^{me} France Drouin faisait l'odieux constat qu'il y avait une diminution rapide des accès aux rivières de la région et, plus particulièrement, au bassin de la Montmorency où les accès publics avaient disparu. Devant cette situation et avec l'aide d'une douzaine d'amateurs de plein air, elle fonde le Groupe d'Accès à la rivière Montmorency (GAM). Rapidement, dès la première semaine, avec des mises de fonds personnelles, le GAM constitua un premier budget d'acquisition de l'ordre de 15 000 \$ pour créer le premier accès public à la rivière Montmorency. La prise en main de cette problématique particulière de la privatisation des rives, par les amateurs de plein air, était née.

Depuis, le GAM a grandi et son travail a pris plusieurs formes. Rapidement, un plan d'action s'est dégagé. Tout d'abord, il a identifié un réseau vert et bleu constitué d'une série de mises à l'eau sur les rivières Montmorency et De l'Île (affluent de la première).

Le geste suivant fut de sensibiliser la communauté à la problématique de privatisation rapide des rives des rivières du Québec. Le monde du plein air a bien reçu le message tandis que les corps publics demeurent, pour l'instant, plutôt sourds à la problématique.

Le troisième geste du GAM fut la création d'une équipe de levée de fonds qui assure toujours un apport constant de revenus, ce qui permet l'acquisition de sites, leur aménagement, ainsi que leur entretien incluant les taxes, les assurances et tous les autres frais.

2. Présentation du potentiel des rivières de la région métropolitaine de Québec

La grande région de Québec compte plusieurs rivières très appréciées des amateurs de canot ou de kayak. La plus connue d'entre elles est la rivière Jacques-Cartier, qui coule de la réserve des Laurentides jusqu'à Donnacona. La section navigable la plus rapprochée de la ville de Québec est le tronçon Pont-Rouge-Donnacona, lequel est situé bien au-delà des limites de la Capitale.

Dans un rayon plus immédiat, on identifie trois rivières navigables qui sont accessibles à moins d'une demi-heure de route du centre géographique de la ville de Québec. Ce sont, en ordre de potentiel récréatif et de fréquentation :

- La rivière Montmorency et son affluent, la rivière De l'Île
- La rivière Saint-Charles
- La rivière du Cap-Rouge

Au premier rang, par la relative régularité de son débit, la qualité de son eau et sa grande popularité, la rivière Montmorency offre toute une gamme de parcours et de niveaux de difficulté, et ce, dans un décor tout à fait exceptionnel pour un milieu si près du centre-ville. La désynchronisation des crues de printemps fait en sorte que les adeptes de l'eau vive commencent par naviguer la «Momo», comme ils l'appellent, avant de se lancer dans les courants plus vifs de la Jacques-Cartier, quelques semaines plus tard. À partir du mois de juillet, la fréquentation de la Montmorency devient plus irrégulière en raison de son débit plutôt faible. Les sites d'accès développés par le GAM continuent néanmoins d'être fréquentés, cette fois-ci par les amateurs de pêche ou de baignade.

À l'exception de la partie située en amont de la prise d'eau, la rivière Saint-Charles est, tout comme la rivière du Cap-Rouge, un cours d'eau navigable essentiellement en avril et au début du mois de mai. Toutes deux présentent des points d'intérêt différents, mais la Saint-Charles est la plus populaire des deux à cause de la section de rapides se situant entre le pont Johnny-Parent et le barrage au nord de l'autoroute Félix-Leclerc. En plus de la section d'eau vive, la rivière Saint-Charles offre deux autres parcours plus faciles, dont l'un est navigable durant tout l'été (celui situé en amont de la prise d'eau).

Des trois rivières «urbaines» de Québec, la rivière Montmorency est celle offrant le plus de potentiel d'activités de plein air, avec cinq parcours de canot et kayak¹, de la pêche à la truite

¹ Incluant la section de la rivière De l'Île, à Sainte-Brigitte-de-Laval.

indigène, plusieurs points d'intérêt pour la baignade et la randonnée, ainsi qu'un terrain de camping municipal ayant tous les atouts lui permettant de devenir une base de plein air régionale.

3. La pratique contemporaine des sports d'eau vive

L'évolution rapide des embarcations, tant par leur forme que par les matériaux de fabrication, a fortement contribué au changement de la pratique du canot et du kayak en permettant une approche ludique des rapides. Cette évolution technologique a ouvert la pratique des sports d'eau vive au grand public amateur de sensations vives et a fait en sorte de varier les types de pratiques de ces activités.

Ainsi, contrairement à la croyance répandue, la pratique des sports d'eau vive ne se fait pas uniquement lors de grandes expéditions de plusieurs jours en régions sauvages. À l'instar des autres sportifs de plein air, les gens d'eau vive pratiquent leurs activités au quotidien, après leur journée de travail et bien entendu durant la fin de semaine et les jours de congé. La majorité des sorties en eau vive varie entre quelques heures et une journée.

Par ailleurs, la pratique des sports d'eau vive demande l'aménagement de sites de mise à l'eau ainsi que des sites de sortie de la rivière (identifiés comme étant des mises à l'eau). Tous les sites doivent au minimum être pourvus d'un contact avec l'eau et d'un terrain de stationnement. La présence d'installations sanitaires (vestiaires et toilettes) est un atout. Comme les descentes de rivières se font en groupe d'au minimum trois embarcations, les participants laissent une voiture au point de sortie et accèdent à la rivière par le site de mise à l'eau plus en amont. À la fin du parcours, les participants ont ainsi une voiture pour effectuer une navette et récupérer les voitures laissées au point de mise à l'eau, plusieurs kilomètres en amont.

4. Problématique de l'accès à la rivière Montmorency et aux autres rivières du Québec urbanisé

La problématique de privatisation des rives des cours d'eau à proximité des villes est un phénomène qui se passe de présentation. Malgré le caractère quasi-rural de la municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval et du quartier des Trois-Saults des villes de Québec et de Boischatel, la rivière Montmorency n'échappe pas à cette tendance. Pourtant, le Québec est une région du monde où les chemins d'eau ont été omniprésents dans la découverte et le développement du territoire. Même si les plans d'eau sont encore considérés à juste titre comme des biens

publics, en région urbaine, l'accès public à ce patrimoine est rare ou inexistant, créant une situation tout à fait paradoxale, voire aberrante.

Comme c'est souvent le cas, le recul des accès à la rivière Montmorency s'est fait graduellement, avec l'étalement des zones habitées le long de ses rives et avec la transformation des chalets d'été en résidences quatre-saisons. Petit à petit, avec l'urbanisation, les amateurs d'eau vive, les pêcheurs et les résidents non riverains ont perdu tous les points d'accès que leur accordaient des propriétaires riverains compréhensifs.

5. Réalisations du GAM

Vers la fin de 1998, France Drouin, fondatrice du GAM, déniché un terrain offrant les caractéristiques requises pour la création d'une mise à l'eau. Elle approche alors une douzaine de personnes afin de leur proposer un achat de groupe. Voulant faire profiter toute la communauté de cet accès, les fondateurs du GAM décident d'emblée de permettre au grand public d'utiliser ce tout premier point d'accès. C'est donc en 1999 que le GAM voit officiellement le jour, en tant qu'organisme sans but lucratif dédié au développement des accès publics aux rivières Montmorency et De l'Île.

Cette première acquisition est d'autant plus remarquable qu'elle a été réalisée exclusivement grâce aux contributions en temps et en argent des membres fondateurs et d'autres bénévoles enthousiastes.

Quelque dix kilomètres en aval du premier site de mise à l'eau et six ans plus tard, le GAM fait finalement l'acquisition d'un terrain situé à la pointe aval de l'Île Enchanteresse. Cette fois-ci, le GAM lance sa première campagne publique de collecte de fonds. Des fondations liées au domaine communautaire, au sport et à l'environnement se joignent au monde de l'eau vive et donnent généreusement. Outre les contributions personnelles des députés et l'appui moral de la MRC et de la CMQ, les instances publiques brillent par leur absence d'appui concret, et ce, à tous les paliers. Mais le GAM réussit l'exploit de s'acquitter de sa dette en seize mois démontrant un réel appui de la communauté et de ses organismes.

En 2008, le GAM conclut une entente avec le Séminaire de Québec pour permettre aux amateurs d'eau vive de stationner et de mettre à l'eau sur les propriétés de l'institution. Cette ouverture du Séminaire de Québec confirme un usage qui était auparavant plus ou moins informel et précaire dans le tronçon Nord de la rivière.

Jusqu'à maintenant, le GAM a concentré son action sur le territoire de la municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval². Aujourd'hui, l'initiative de la Ville de Québec procure au GAM l'opportunité de présenter un autre volet important de son plan d'action, soit l'ouverture du secteur des Trois-Saults, dans l'arrondissement Beauport. Deux nouveaux sites (planche 1) permettraient d'ouvrir une section navigable cotée facile ou familiale (de l'Île Enchanteresse jusqu'en amont du secteur des Trois-Saults), ainsi qu'une autre, très difficile, du secteur des Trois-Saults jusqu'au camping municipal.

Planche 1



² En ce qui concerne la section canotable sur la rivière De l'Île, à Sainte-Brigitte-de-Laval, elle devrait recevoir davantage d'attention de la part du GAM dans les années futures. En effet, la situation précaire qui y prévaut ne permet qu'une faible fréquentation. L'accès à ce cours d'eau est tributaire de la bonne volonté d'un propriétaire riverain et de la délicatesse des usagers. Aucune solution viable à long terme n'a pu être envisagée à ce jour.

6. Problématique d'opération des sites

En plus de développer des accès, les membres du conseil d'administration du GAM ont dû apprendre à gérer un organisme sans but lucratif avec les nombreuses surprises et vaines démarches que cela peut impliquer. La démarche la plus vaine que le GAM assume est l'obligation de payer des taxes municipales et scolaires même si la mission poursuivie est d'ordre public et que les terrains du GAM soient accessibles à tous. La loi sur la fiscalité municipale prévoit bien des exemptions, mais la mission du GAM ne correspond à aucune d'entre elles. Ce constat est d'autant plus désolant que nos partenaires financiers ne comprennent pas non plus pourquoi le GAM devrait payer ces taxes. Il nous est donc beaucoup plus difficile d'amasser des fonds pour les taxes et les assurances que de financer des projets de développement.

Or, la mission première de notre organisme est de contrer la privatisation des rives de la rivière Montmorency par la création d'un réseau d'accès public à la rivière. Bien sûr, avec les acquisitions viennent aussi les obligations dont celle d'assumer les taxes locales, mais cela crée une ponction significative dans le fonds d'immobilisation.

Toutefois, avec le temps et l'aide du public, tout en étant accompagné de différentes fondations, le GAM a relativement bien réussi à assurer l'acquisition et l'aménagement rustique des sites de mise à l'eau. Cependant, l'opération des sites et, plus particulièrement, les frais liés aux taxes municipales et scolaires ainsi que les assurances retardent inutilement le développement d'un corridor vert et bleu sur la rivière Montmorency. Comme une partie des revenus du GAM doit servir à payer tous ces frais, c'est autant de ressources qu'il nous est impossible d'investir dans le développement d'accès publics à la rivière.

De plus, l'utilisation intensive de certains sites par une clientèle hétéroclite génère des problèmes quotidiens, comme par exemple l'entretien des installations sanitaires, la collecte des déchets et, parfois même, la lutte au vandalisme. Il s'agit de responsabilités qui dépassent largement le rôle du GAM et ces dernières doivent être partagées avec les corps publics.

Jusqu'ici, l'absence d'une vision régionale en matière de plein air a retardé inutilement le développement du corridor de la Montmorency et les appels lancés par le GAM n'ont pas à ce jour reçus de réponses, *ad hoc* ou structurées, découlant d'une vision articulée de la part des autorités locales.

Aussi, l'initiative de la Ville de Québec de préparer un plan d'action et d'inviter le grand public à y participer, représente pour notre organisme un espoir sérieux de voir une collaboration se développer entre les villes de la région, la Ville de Québec et les organismes du milieu.

7. Recommandations

Les rivières étant considérées comme un bien collectif, l'accès à leurs parcours navigables doit devenir collectif. Basées sur cette prémisse, les recommandations du GAM se résument comme suit et sont détaillées plus loin :

- R1 le GAM désire que la Ville de Québec s'associe à lui pour développer le parcours navigable entre l'île Enchanteresse et le lac du Délaissé;
- R2 le GAM propose à la Ville de Québec de s'associer aux partenaires du milieu, municipalités voisines et ONG, afin d'améliorer le développement du secteur des Trois-Saults;
- R3 le GAM doit être soutenu financièrement pour son fonctionnement et doit partager les frais d'opération des sites de mise à l'eau;
- R4 le GAM demande à la Ville de Québec de faire pression auprès du ministère des Affaires municipales pour que soit amendée la loi sur la fiscalité municipale.

7.1 Le GAM désire que la Ville de Québec s'associe à lui pour développer le parcours navigable entre l'île Enchanteresse et le lac du Délaissé.

À l'instar du Conseil de bassin de la rivière Montmorency³, qui identifie la section qui débute au pont multifonctionnel à la limite de Sainte-Brigitte de Laval pour se terminer à la passerelle du Club de golf Le Montmorency, le GAM recommande l'identification de deux nouveaux sites de mise à l'eau et l'ouverture au grand public d'un nouveau corridor canotable qui complète le parcours urbain de la Montmorency. Ces sites sont : les bassins de captation d'eau et le camping de Beauport au lac du Délaissé.

Le point de départ de ce nouveau parcours se ferait sur l'île Enchanteresse, à partir du site actuel de mise à l'eau Geneviève-Trépanier (propriété du GAM) pour rejoindre les bassins de captation de la station de pompage de l'eau potable de Beauport, ouvrant ainsi un magnifique parcours destiné aux canoteurs qui en sont à leurs premières armes en eau vive. Avec un aménagement très simple, il est possible de créer sur la pointe aval de l'îlot des bassins de captation une mise à l'eau permettant aux canoteurs débutants de sortir de la rivière et procurant aux experts un accès aux rapides et seuils de la section des Trois-Saults.

³ CONSEIL DE BASSIN DE LA RIVIÈRE MONTMORENCY (sept. 2005) Concept de corridor le long de la rivière Montmorency, 17 p.

La planche 2 illustre le concept. Signalons au départ que tous les éléments sont en place, il n'y a qu'à réparer le chemin qui relie l'îlot des bassins de captation à la rue des Trois-Saults, aménager un petit terrain d'une dizaine de places de stationnement, de faire un sentier jusqu'à la rivière et de limiter l'accès au reste de l'îlot à l'aide de deux barrières. Cet aménagement élémentaire permet de transformer radicalement le parcours de la rivière Montmorency entre les terres du Séminaire et la passerelle du Club de golf⁴, en passant par le camping de Beauport.

Planche 2

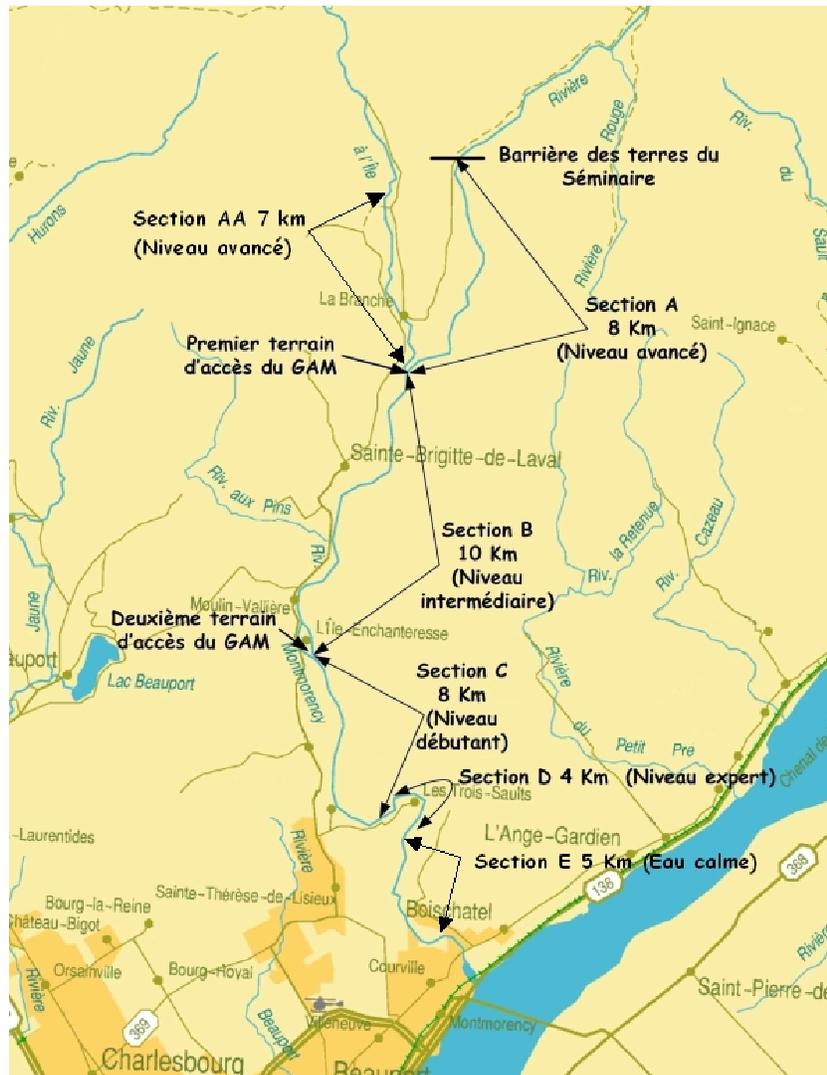


À partir des terres du Séminaire de Québec, la partie urbaine de la rivière Montmorency dégagera un long corridor bleu ouvert à la pratique du canot, du kayak d'eau vive et de la pêche, constitué de cinq sites de mise à l'eau s'étirant sur quelque 35 km, créant du coup un magnifique corridor d'eau vive en milieu urbain (planche 3).

Le site du camping de Beauport deviendra le pivot de l'accès à la navigation sur la Montmorency de par sa localisation à l'intersection de l'eau vive et de l'eau calme qui se prolonge du lac du Délaié vers la partie aval de la rivière jusqu'au barrage à la hauteur du terrain de golf. La planche 3 illustre l'ensemble du corridor bleu de la rivière Montmorency.

⁴ Le parcours en eau calme est en fait un aller-retour à partir du camping de Beauport vers la passerelle du Club de golf et ne nécessite pas d'autre point de mise à l'eau.

Planche 3



7.2 Le GAM propose à la Ville de Québec de s'associer aux partenaires du milieu, municipalités voisines et ONG, afin d'améliorer le développement du secteur des Trois-Sauts.

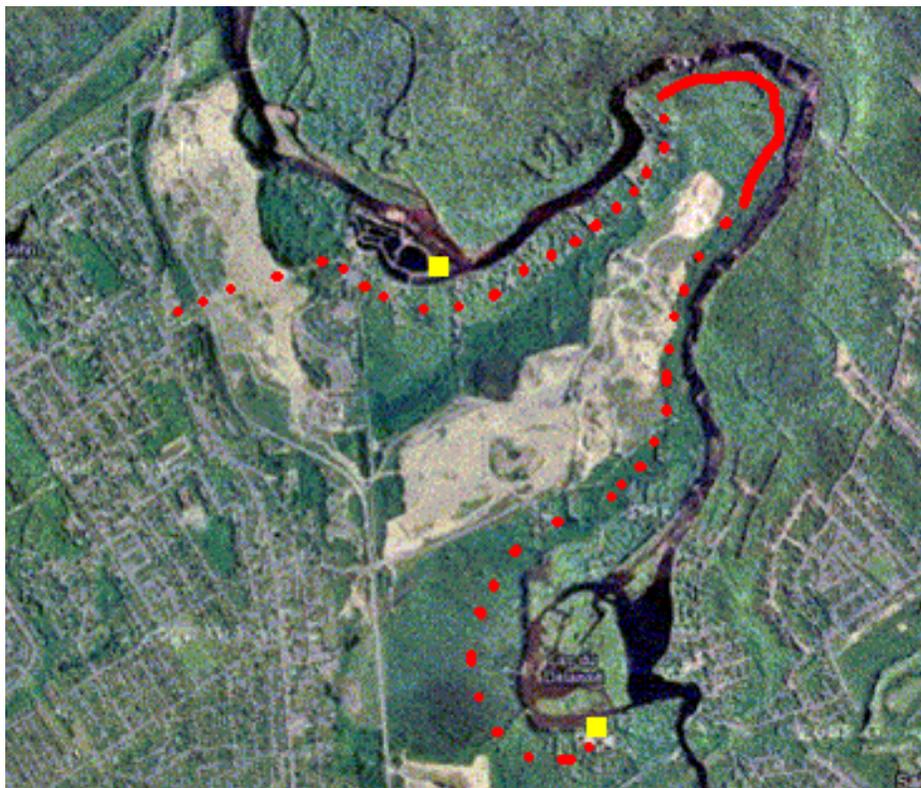
La géographie et les limites municipales ne coïncident pas toujours et cela est le cas sur la rue des Trois-Sauts, où la pointe du méandre de la rivière se situe sur le territoire de Boischatel, tandis que les mises à l'eau se trouvent à Québec.

Le plan Vert Bleu Blanc identifie le site du camping de Beauport comme un pôle principal d'activités. Pour le GAM, ce site représente un formidable potentiel pour le développement d'une base de plein air donnant accès à des réseaux canotable, pédestre et cyclable rayonnant

vers Boischâtel, Sainte-Brigitte-de-Laval et Québec. Le spectacle qu'offre la rivière à cet endroit y est grandiose. En regard des activités de canot et de kayak, la section des Trois-Saults, voisine du camping municipal, représente un site de choix pour les experts de la discipline ainsi que pour les canoteurs intermédiaires dans la partie aval des Trois-Saults (planche 4).

Cet endroit remarquable mérite d'être intégré dans un circuit pédestre et cyclable entre le camping de Beauport et les Trois-Saults. Une entente entre les Villes de Québec et de Boischâtel augmenterait substantiellement l'offre sur la rivière.

Planche 4



7.3 Le GAM doit être soutenu financièrement pour son fonctionnement et doit partager les frais d'opération des sites de mise à l'eau.

Comme le GAM est avant tout un organisme de développement fonctionnant uniquement à partir de dons privés et du temps libre de ses bénévoles, il lui est difficile d'assurer la permanence administrative que nécessitent ses installations, du moins à long terme.

Ici, il n'est pas question de demander à la Ville de Québec de payer les taxes municipales de nos terrains situés à Sainte-Brigitte-de-Laval.

Ce que nous désirons, c'est tout d'abord que les autorités municipales reconnaissent la valeur de notre action et que celle-ci est une aubaine pour les municipalités environnantes et leur population, compte tenu du service rendu. Ensuite, nous désirons travailler en partenariat avec la Ville de Québec pour le développement des deux nouveaux sites proposés, si celle-ci est intéressée par notre projet. Ce partenariat doit être négocié : partage des tâches et des responsabilités tels que les travaux de préparation des terrains, l'entretien, la signalisation, la surveillance, etc.

Selon le partage convenu, nous croyons qu'en plus un soutien financier modeste, mais récurrent, saurait faire en sorte d'assurer la communauté d'un service avantageux et à un coût imbattable selon toute comparaison.

7.4 Le GAM demande à la Ville de Québec de faire pression auprès du ministère des Affaires municipales pour que soit amendée la loi sur la fiscalité municipale.

La loi sur la fiscalité municipale prévoit que certains organismes sans but lucratif qui possèdent des immeubles peuvent obtenir une exemption de taxes municipale et scolaire si l'immeuble sert des causes reliées à l'art, au domaine éducatif ou au développement des compétences dans le cadre d'un loisir ou encore pour venir en aide aux personnes discriminées ou opprimées socialement.

Le GAM a déjà tenté de faire valoir le caractère éducatif de sa mission devant la Commission municipale du Québec, mais s'est vu refuser sa demande, entre autres, parce que les activités nautiques ne se passent pas sur les terrains du GAM !

D'une façon ou d'une autre, cette loi aurait besoin d'être actualisée pour tenir compte de missions sociales comme la nôtre. Le GAM a, sans aucun doute, besoin d'un sérieux coup de pouce de la part d'un acteur majeur tel que la Ville de Québec pour sensibiliser le ministère des Affaires municipales à une situation qui constitue un frein à la prise en charge du milieu par les organismes locaux.

8. En conclusion : soutenir les partenaires du milieu

Une démarche en partenariat nous apparaît être la solution la plus significative ainsi que la plus prometteuse de réussite. Les membres du GAM et l'ensemble de la communauté des gens d'eau vive, regroupés à l'intérieur de la Fédération québécoise de canot et de kayak, savent depuis longtemps que la perte accélérée des accès aux rivières du Québec commande une implication du milieu et qu'il est impossible de réussir sans la complicité de la communauté.

Le plan Vert Bleu Blanc dégage une première vision globale et éclairée de la pratique du plein air à Québec et le GAM souhaite s'y associer.